



OFFRE D'EMPLOI

CONSEILLER/ÈRE AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Poste temporaire



Vivre en ville ou à la campagne? Pourquoi choisir? La MRC de Rimouski-Neigette est en mesure de vous offrir les deux!

Joignez-vous à une équipe performante dans une ambiance de travail exceptionnelle!

La MRC recherche une personne pour occuper un poste temporaire à temps partiel de conseiller/ère au développement agricole (remplacement d'un congé de maternité)

DESCRIPTION SOMMAIRE

Avec la supervision du directeur général, la personne titulaire du poste assure la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC. Dans le cadre de son mandat, elle assure notamment le maillage entre les différents acteurs pour maximiser l'implication des partenaires et les efforts de développement du secteur agricole.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme d'études universitaires en agronomie, agroéconomie ou autre discipline pertinente
- Deux années d'expérience en lien avec le développement du secteur agricole
- Toute autre combinaison de formation et d'expérience pertinente dans le secteur agricole pourra être considérée

PARTICULARITÉS

- Déplacements sur le territoire de la MRC avec véhicule personnel (allocation de déplacements en conséquence)
- Maîtriser les outils informatiques les plus couramment utilisés

STATUT DU POSTE

Il s'agit d'un poste temporaire syndiqué à temps partiel (28 heures par semaine) d'une durée de 12 mois.

CONDITIONS DE TRAVAIL

L'échelle de salaire offerte correspond à la classe 4 de la Convention collective (taux horaire de 25,70 \$ à 33,26 \$ pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020).

Les personnes intéressées à joindre notre équipe doivent faire parvenir leur curriculum vitae par la poste ou par courriel au plus tard **le 10 février 2020, à 12 h**, à l'adresse suivante :

Direction générale
MRC de Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché O, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4
Courriel : anick.beaulieu@mrc-rn.ca

*Nous aurons le plaisir de rencontrer les personnes retenues **le mardi 18 février 2020**, en personne à la MRC.*